

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mars 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier de déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire, rue Père Chevrier entre les rues Sébastien Gryphe et Capitaine Robert Cluzan à Lyon 7° et représentant une superficie de 290 mètres carrés.

Le président de l'association Notre Dame des sans-abri a sollicité la communauté urbaine de Lyon, pour en demander le déclassement.

D'importantes difficultés de cohabitation existent entre les personnes sans domicile qui se rendent au foyer Notre Dame des sans-abri et les habitants du secteur et cette opération réserverait un espace au seul usage du centre d'hébergement et d'orientation de ce foyer, qui envisage de mettre en place de nouvelles prestations d'accueil et d'orientation pendant la journée.

Par ailleurs, outre l'intérêt de modifier le sens de circulation de la section de la rue du Père Chevrier située entre la rue Sébastien Gryphe et la rue d'Anvers, ce projet permettrait de changer le trajet des élèves du collège Georges Clemenceau. Il pourrait s'effectuer naturellement par la rue Capitaine Robert Cluzan.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable sur ce dossier le 16 décembre 1998, j'ai prescrit, par un arrêté en date du 26 janvier 1999, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 15 février au 1er mars 1999.

Aucune observation n'a été formulée au cours de l'enquête et monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier de déclassement ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 16 décembre 1998 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 26 janvier 1999 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 15 février au 1er mars 1999 ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire, rue Père Chevrier entre les rues Sébastien Gryphe et Capitaine Robert Cluzan à Lyon 7°.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, au profit du foyer Notre Dame des sans-abri, d'une partie de la rue Père Chevrier entre les rues Sébastien Gryphe et Capitaine Robert Cluzan à Lyon 7°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,